



Mémoire pour les consultations en vue du prochain budget fédéral

présenté par la Fédération canadienne de l'agriculture

Août 2024

Mémoire prébudgétaire de la Fédération canadienne de l'agriculture pour 2025

Au nom de la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA), nous apprécions l'occasion qui nous est donnée de donner un aperçu des priorités de nos membres pour le budget 2025. En tant que plus grande organisation agricole générale du Canada, la FCA représente environ 190 000 agriculteurs et familles d'agriculteurs d'un océan à l'autre, couvrant plus de 62 millions d'hectares de terres au cœur d'un système agroalimentaire canadien générant 150 milliards de dollars du produit intérieur brut (PIB) du Canada et employant 2,3 millions de personnes.

Cependant, malgré le rôle crucial que joue le secteur agricole canadien dans l'économie et l'environnement, les agriculteurs canadiens et le secteur dans son ensemble ne représentent qu'une faible proportion des dépenses budgétaires annuelles totales par rapport à nos principaux concurrents. Cette disparité met en évidence la nécessité d'un soutien accru pour soutenir et améliorer la compétitivité globale et la durabilité du secteur, en particulier lorsqu'il s'agit de veiller à ce que les agriculteurs canadiens continuent d'être reconnus comme des leaders mondiaux en matière d'agriculture durable.

En outre, alors que les agriculteurs canadiens ont fait preuve de résilience face aux défis mondiaux et nationaux tels que les phénomènes climatiques extrêmes, les perturbations et les pénuries de main-d'œuvre, et l'augmentation des coûts des intrants agricoles, le rythme des changements environnementaux et numériques s'accélère. Dans le même temps, selon la Banque mondiale, le classement général du Canada en termes de « facilité de faire des affaires » est passé de la quatrième place en 2006 à la vingt-troisième place en 2020.

Par conséquent, le Canada doit se concentrer à nouveau sur la façon dont il aborde la gestion des risques de catastrophe, réduit le fardeau réglementaire et encourage l'adoption de solutions technologiques axées sur les données qui soutiendront les objectifs de durabilité du Canada tout en stimulant la productivité et la compétitivité du pays

Pour aider à relever ces défis, l'AFC a soumis 20 recommandations à votre examen. Ces recommandations soulignent non seulement l'importance d'un financement accru du secteur agricole pour assurer la prospérité d'un secteur durable, compétitif et innovateur à l'avenir, mais elles mettent également l'accent sur les mesures de soutien de base nécessaires pour répondre aux besoins plus immédiats du secteur, notamment les investissements visant à accroître le nombre de vétérinaires pour les gros animaux, le soutien aux jeunes agriculteurs qui cherchent à prendre la relève de l'exploitation familiale et une intervention plus opportune en réponse aux incidents de plus en plus fréquents liés à des phénomènes météorologiques extrêmes.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de présenter ces recommandations budgétaires dans le cadre des consultations pré-budgétaires 2025. Si vous avez des questions concernant la soumission de la FCA, veuillez communiquer avec Brodie Berrigan, directeur principal des relations gouvernementales et de la politique agricole (brodie@canadian-farmers.ca).

Mesures recommandées

Rendre les fermes et les familles d'agriculteurs du Canada plus concurrentielles, plus résilientes et plus innovatrices.

Promouvoir la compétitivité et la sécurité alimentaire

Recommandation 1 : Rendre permanente la limite sans intérêt pour les avances dans le cadre du Programme de paiements anticipés (PPA) à 350 000 \$ au-delà de l'année de programme 2024 et l'indexer à l'Indice des prix des entrées dans l'agriculture (IPIA) par la suite.

Recommandation 2 : S'engager à moderniser la Loi sur les grains du Canada afin d'aborder les principaux sujets de préoccupation des producteurs tout en réaffirmant le mandat de la Commission canadienne des grains de maintenir les normes et de réglementer la manutention des grains dans l'intérêt des producteurs de grains.

Recommandation 3 : Modifier la législation existante pour permettre l'homologation provisoire des aliments pour animaux et des produits antiparasitaires dans les 90 jours suivant la demande, lorsque des approbations existent dans des juridictions reconnues et dignes de confiance.

Recommandation 4 : Créer plus de choix et de concurrence pour les producteurs et les expéditeurs canadiens dans le secteur des céréales en augmentant la distance d'interconnexion étendue à 500 km, en veillant à ce que l'interconnexion étendue soit disponible pour tous les chemins de fer nord-américains, en investissant dans l'infrastructure rurale, y compris la capacité d'échange, et en prolongeant le projet pilote pour une période supplémentaire de 30 mois avec une voie vers la permanence.

Recommandation 5 : Intégrer la sécurité alimentaire à la sécurité nationale du Canada en élaborant une stratégie sur les aliments et les intrants agricoles essentiels qui donnerait la priorité au transport des produits agroalimentaires en cas d'interruption de travail et garantirait aux producteurs canadiens une source d'approvisionnement stable et à long terme pour les intrants agricoles essentiels, notamment les sources d'énergie, les engrais, les produits de protection des cultures et l'accès à l'eau nécessaire pour produire des produits agricoles et agroalimentaires de qualité.

Recommandation 6 : Créer une solution plus permanente aux pénuries chroniques de main-d'œuvre dans le secteur agricole en veillant à ce que le Programme des travailleurs agricoles saisonniers soit maintenu pour répondre aux besoins saisonniers des agriculteurs, tout en veillant à ce que le Programme des travailleurs étrangers temporaires soutienne les voies d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires expérimentés

dans des secteurs tels que l'agriculture qui connaissent des pénuries chroniques de main-d'œuvre.

Recommandation 7 : Veiller à ce que la prochaine génération d'agriculteurs ait les moyens de reprendre l'exploitation familiale en confirmant que les transferts intergénérationnels d'exploitations agricoles admissibles en vertu du projet de loi C-208 au Canada continuent d'être assujettis à l'ancien taux d'inclusion de la moitié en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et que toutes les exploitations agricoles, qu'il s'agisse de la création d'une nouvelle exploitation ou de la reprise d'une exploitation multigénérationnelle, ont accès à l'Incitatif pour les entrepreneurs canadiens.

Recommandation 8 : Le gouvernement devrait travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes représentant le secteur de l'élevage, les vétérinaires, les fabricants de produits pharmaceutiques et alternatifs et les fournisseurs d'aliments pour animaux afin d'élaborer un plan d'action comprenant des mesures concrètes pour éliminer les obstacles empêchant l'accès des Canadiens aux produits pharmaceutiques vétérinaires, aux produits de santé vétérinaire, aux additifs pour l'eau et les aliments pour animaux, aux vaccins, aux parasitocides et aux pesticides qui contribuent à maintenir la santé des animaux, ainsi qu'aux aliments pour animaux d'élevage.

Recommandation 9 : Intégrer une optique de compétitivité dans les principaux organismes de réglementation gouvernementaux, tels que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et l'Agence canadienne d'inspection des aliments, afin de garantir une meilleure compréhension des incidences des politiques et réglementations proposées sur la productivité et la compétitivité des entreprises agricoles canadiennes, de réduire la charge réglementaire, de promouvoir un meilleur alignement réglementaire avec les principaux partenaires commerciaux et de veiller à ce que les délais d'approbation des produits et de prestation des services suivent le rythme des affaires.

Promouvoir la durabilité environnementale et la résilience aux phénomènes météorologiques extrêmes

Recommandation 10 : Veiller à ce que la Stratégie d'agriculture durable englobe tous les produits agricoles et facilite l'adoption généralisée des meilleures pratiques de gestion environnementale novatrices en définissant clairement les rôles et les responsabilités, y compris des engagements clairs quant à la façon dont le gouvernement soutiendra les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs de la Stratégie.

Recommandation 11 : Compte tenu du rôle que joue le secteur agricole dans la santé et la sécurité alimentaire des Canadiens et pour favoriser la durabilité et la compétitivité des agriculteurs et des éleveurs canadiens, investir 2 milliards de dollars par année, sur cinq ans, dans la recherche, la vulgarisation et les programmes d'incitation nécessaires pour soutenir les producteurs dans leurs efforts de lutte contre les changements climatiques, favoriser l'adoption

généralisée des MPG et veiller à ce que l'agriculture canadienne continue d'être reconnue comme un chef de file mondial en matière d'agriculture durable.

Recommandation 12 : Au lieu d'attendre le prochain cadre stratégique quinquennal pour l'agriculture en 2028, convoquer immédiatement un sommet sur l'aide en cas de catastrophe agricole avec les provinces, les territoires et les groupes de producteurs afin d'examiner comment nous pouvons travailler ensemble pour mieux soutenir les agriculteurs qui font face à l'incidence croissante d'événements météorologiques extrêmes.

Recommandation 13 : Remédier à la grave pénurie de vétérinaires pour grands animaux nécessaires pour assurer et maintenir les normes élevées de bien-être animal défendues par les agriculteurs canadiens en investissant dans l'expansion et l'amélioration des collèges canadiens de médecine vétérinaire afin de soutenir le recrutement et l'accréditation de vétérinaires formés à l'étranger.

Recommandation 14 : Maintenir un secteur agricole national résilient, essentiel à la sécurité alimentaire nationale et à la croissance durable à long terme, en veillant à ce que les futurs accords commerciaux ne prévoient pas d'accès supplémentaire aux secteurs soumis à la gestion de l'offre, tout en continuant à plaider en faveur de l'élimination des obstacles non tarifaires au commerce dans les accords commerciaux internationaux qui limitent l'accès des produits canadiens au marché.

Recommandation 15 : Aider les agriculteurs et les entreprises agricoles à soutenir leurs communautés locales et à réduire le gaspillage alimentaire en mettant en place un crédit d'impôt remboursable pour les dons d'aliments et d'autres produits agricoles effectués par tous les types d'entreprises agricoles et en veillant à ce que les dons aux banques alimentaires locales et à d'autres organisations caritatives soient reconnus.

Promouvoir le développement d'un secteur agricole novateur, fondé sur les données et la technologie

Recommandation 16 : De concert avec les producteurs et les parties prenantes de la chaîne de valeur, élaborer une stratégie pancanadienne en matière de données qui établisse un cadre stratégique commun pour les investissements publique et privée dans la recherche, la programmation, les compétences numériques et les mesures et rapports fondés sur les résultats, afin de soutenir les objectifs de productivité et de durabilité du Canada.

Recommandation 17 : Comblent l'écart de connectivité entre les régions urbaines, rurales et éloignées du Canada et assurer une connectivité suffisante sur le terrain pour permettre la gamme de possibilités agtech émergentes pour les agriculteurs. En améliorant la couverture à haut débit, la couverture cellulaire et la 5G, les agriculteurs seraient mieux placés pour bénéficier de transferts de données instantanés et automatisés, ce qui rendrait leur travail plus facile et plus efficace.

Recommandation 18 : Établir des programmes pour soutenir l'adoption de solutions et d'équipements de connectivité tels que, par exemple, les réseaux étendus à faible puissance (LPWAN), les points d'accès portables, la technologie satellitaire, les moniteurs météorologiques, les caméras et les contrôleurs d'irrigation, et prendre un engagement législatif pour soutenir l'interopérabilité de l'équipement agricole.

Recommandation 19 : soutenir un projet pilote de trois ans visant à renforcer les capacités des groupes d'agriculteurs qui sont les mieux placés pour protéger les droits des agriculteurs, ainsi que les investissements dans les normes et une plus grande transparence autour des données. Cela devrait inclure non seulement le soutien à l'infrastructure des données et l'amélioration de la gouvernance, mais aussi des technologies de mesure innovantes, l'éducation, la sensibilisation et de nouveaux services de vulgarisation agricole pour soutenir l'adoption des technologies agricoles, l'éducation, la sensibilisation et de nouveaux services de vulgarisation agricole pour soutenir l'adoption de l'agtech.

Recommandation 20 : Inciter les agriculteurs à moderniser leur équipement plus tôt, alors qu'ils retarderaient autrement l'investissement dans les machines en raison de l'inflation et des préoccupations de trésorerie, en rendant permanente la déduction pour amortissement accéléré pour toutes les catégories d'équipement agricole, permettant aux producteurs d'amortir 100 % de leur capital alloué à l'achat d'équipement agricole au cours de la première année.